



Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex

Niort, le 20 Août 2020

Objet : nouveau protocole sur le port du masque obligatoire en entreprise.
Votre note du 19 août 2020

Madame,

dans votre note du 19 août 2020, vous précisez que le port du masque obligatoire concerne également les salariés mis entre parenthèse dans ce courrier.

Vous faites donc un focus sur les salles et lieux de travail partagés.

Pour la CFDT le focus sur les salariés des salles de TA, TE, 3605, PC...etc, doit s'accompagner de discussions régionales et centrales. En effet suivant les lieux de travail les configurations varient énormément et ne requièrent sans doute pas les mêmes contraintes. Ainsi certains salariés de TA peuvent travailler dans un espace individuel clos alors même que la salle de travail accueille plusieurs salariés.

La CFDT souhaite donc un maximum de dialogue et de pragmatisme dans le respect des décisions gouvernementales qui ne sont pas à cette heure connues dans le détail.

Nous souhaitons notamment pouvoir discuter des types de masques fournis pour des salariés ayant une activité énormément basée sur l'échange oral avec les clients ou les collègues. Les masques FFP2 ne sont pas les plus adaptés pour cette activité, certaines entreprises préconisant déjà le masque chirurgical. Le masque FFP2 pouvant rester la norme commune pour les déplacements dans les locaux et/ou pour les autres salariés.

Pour la CFDT il est important dans le même temps de discuter des possibilités de faciliter le télétravail dans les mêmes proportions qu'au plus fort de la crise sanitaire, cela reste une solution essentielle pour les salariés pouvant et/ou souhaitant exercer leur activité à domicile ou à distance.

La CFDT est prête à discuter de ce sujet sur la forme qui vous conviendra.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF

Xavier DUPUY
Délégué Syndical Central adjoint CFDT

Copies : Claire CASEBASSE – Responsable du développement Social ASF
Fabrice BERGERY – DSC CFDT